

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/219/T/2017 pour les travaux de construction d'un bloc de soins Ambulatoires du CDS Mahande (LOT 1) et les travaux de parachèvement du CDS Butega 2<sup>ème</sup> phase (LOT 2).**

Date de publication : 19/06/2017

Date d'ouverture des offres: 18/07/2017

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de MURWI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction d'un bloc de soins Ambulatoires du CDS Mahande (LOT 1) et les travaux de parachèvement du CDS Butega 2<sup>ème</sup> phase (LOT 2)**, le marché est en deux (2) lots.

**Financement du marché**

2. Le présent Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, Exercice 2017 via FONIC, projets d'investissement communaux :10 00 009 00 421220 11 000 0421 03.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux (2) lot(s).
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier** pour chaque lot.

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

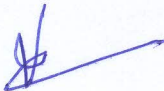
**Au Bureau de la Commune MURWI**

**Personne de contact : Monsieur l'Administrateur communal de MURWI-Téléphone : 6955289 / 71110295 - ou le conseiller technique chargé du développement de MURWI au 79481291 / 69137241 / 75876125.**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte N° 60008 ouvert à la BANCOBU CIBITOKÉ au nom de la commune de MURWI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :



-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le ~~07/07~~ <sup>4/07</sup> 2017 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune MURWI.

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de un million de francs burundais ( 1 000 000FBU) pour le LOT1 et une garantie bancaire de soumission de cinq cent mille francs burundais (500 000FBU) pour le LOT 2.

12. Les offres doivent être soumises à : **La Commune de MURWI**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** ~~18/07~~ <sup>18/07</sup> 2017 **à 10 heures.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus ~~le 18/07~~ <sup>le 18/07</sup> 2017 à 10 heures30min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

#### Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 16.1. Au niveau administratif :

1. Le Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Le Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité le jour de l'ouverture des offres.
6. Le certificat d'immatriculation Fiscal (NIF);

7. Le Registre de commerce (copie);
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valable d'au moins de trois mois;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original.
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

**16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception provisoires ou définitives) Le plan de charge des marchés en cours ;

**16.3 Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins de quatre vingt dix millions francs burundais (90 000 000 FBU) au cours des deux derniers années.

Fait à MURWI, le 07/6/2017

CIZA Joseph

**Administrateur Communal de MURWI**

et

**Personne Responsable des Marchés Publics**

